

République Française  
 Département : TARN  
 Arrondissement : Albi  
**LE SEGUR - COMMUNE**

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE\_009\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Christian HAMON.

Présents : Christian HAMON, Jean-Pierre DEWIT, VINCENT GAYRAL, Martine BAPAUME, Cédric RODRIGUEZ, Hélène MAYZOU, Sylvie MARTEAU, Florence SERVIERES, Claude ESTIVALS, Sébastien TAHON, Emmanuelle CAVALLIE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Martine BAPAUME est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DELEGUES SIVOM**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune du Ségur au sein du SIVOM de Monestiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner comme délégués titulaires

au SIVOM de Monestiés :

- M. HAMON Christian

et comme déléguée suppléante au SIVOM de Monestiés :

- Mme BAPAUME Martine

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Christian HAMON  
Président de séance

Martine BAPAUME  
Secrétaire de séance

